

N°059014042022

REPUBLIQUE FRANCAISE

dossier n° DP08404722S0024

Commune de GARGAS

date de dépôt : 07/04/2022

demandeur : Monsieur VANDEPUTTE Alain

pour : Extension d'un garage

adresse terrain : 22 Impasse des Pommiers  
84400 Gargas

**ARRÊTÉ**  
**de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable**  
**au nom de la commune de GARGAS**

**Le maire de GARGAS,**

Vu la déclaration préalable présentée le 07/04/2022 par Monsieur VANDEPUTTE Alain demeurant 22 Impasse des Pommiers 84400 Gargas ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour l'extension d'un garage;
- sur un terrain situé 22 Impasse des Pommiers 84400 Gargas;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 24/03/2010 et modifié les 30/01/2013, 02/03/2016 et 17/12/2018 ;

Vu la date d'affichage de l'avis de dépôt de la déclaration préalable le 07/04/2022 ;

Vu le règlement de la zone Uc ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

**Article 2**

ASPECT EXTERIEUR :

- La couverture en tuiles et la génoise seront identiques à l'existant.
- L'enduit sera de teinte de sables de pays, de ton soutenu (éviter un ton trop clair) et de finition talochée (et non pas fouettée)

Le 14/04/2022

Le maire,  
Laurence LE ROY



INFORMATIONS : Se rapprocher de l'architecte conseil de la commune lors du choix des teintes.  
SUGGESTION : Profiter du chantier pour dissimuler les 2 pacs et leur goulotte en réalisant par exemple un cache ajouré réalisé en lame de bois (façon persiennes) peintes idem volets bois. La hauteur du cache serait celle de la génoise.